

ARRÊTÉ Nº 1/B-2021-125

Fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 8 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus soit 304 jours,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

Vu l'arrêté n° 1/B-2020-126 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne 2020,

Vu l'arrêté n° 1/B-2021-51 portant ouverture de la promotion interne session 2021 pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 1/B-2021-72 du Président du Centre de gestion en date du 17 juin 2021 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion du Gard,

Considérant le maintien des agents non nommés sur la période d'inscription initiale,

ARRÊTE

Article 1: La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} décembre 2021 est établie ainsi qu'il suit. Cette liste comprend 2 candidats.

NAVARRO Marc	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
PEREZ Jean-François	Mairie de Bouillargues

Article 2: L'inscription sur la liste d'aptitude est valable **2 ans** à compter du **1ºº décembre 2021**. Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste au terme de la 2ème et de la 3ème année sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude.

Article 3: Le Directeur Général du Centre de Gestion du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à Madame la Préfète du Gard, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, publié sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 25 novembre 2021 Le Président

Fabrice VERDIER

Accusé de réception en préfecture 030-283000024-20211125-IB-2021-125-AR Bate de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021 Affiché le : 25/11/2021